

GC IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 4 RUE DOCTEUR LEPETIT
63000 CLERMONT FERRAND

818 408 510 RCS CLERMONT FERRAND

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 04 OCTOBRE 2024**

Le 04 octobre,
A 12 heures,

Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN, demeurant 1 chemin de Fleury à CHANONAT (63450),

Associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social de la société GC IMMO et aux modifications statutaires.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts afin de prévoir le fonctionnement de la Société en cas présence d'un seul associé.

Il décide en conséquence de modifier l'article 1 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 1 - FORME

« La Société fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés. L'associé unique est autorisé à prendre les décisions relevant de la collectivité des associés ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 4 Rue Docteur Lepetit, 63000 CLERMONT FERRAND au 4 Route de la Roche Blanche, Château de Viallevelours à CHANONAT (63450) et ce à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2024.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : CHANONAT (63450) - 4 Route de la Roche Blanche, Château de Viallevelours ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Jean-Yves CHAZALMARTIN
Président